



OBJET : Modification temporaire et partielle des conditions de stationnement et de circulation rue Victor Hugo à Villemomble

[Nomenclature « Actes » : 6.1 Police municipale]

Le Maire de Villemomble,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-24, L2213-1 et suivants, L2214-3, L2521-1 et L2521-2,

VU le Code de la Route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-25, R417-1 et suivants, R417-9 et suivants,

VU la délibération n° 1 du 7 juillet 2023 relative au règlement du stationnement payant sur voirie,

VU la décision n°DC2023-50 relative au règlement du stationnement payant sur voirie,

VU l'arrêté n° 2006/14-ST, en date du 6 février 2006, limitant à 72 heures consécutives la durée du stationnement ininterrompu d'un véhicule sur la voie publique,

VU l'arrêté en date du 25 mars 1985 instituant la mise en place d'un stationnement unilatéral alterné dans toutes les voies de la commune,

CONSIDERANT que les travaux de raccordement d'une maison individuelle au réseau d'eau potable nécessitent la modification temporaire et partielle des conditions de stationnement et de circulation rue Victor Hugo à Villemomble,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit du côté des numéros impairs rue Victor Hugo à Villemomble du n° 31 au n° 33 sur 20 ml du 12 mai 2026 à 9h00 au 26 mai 2026 à 16h00.

Article 2 : La circulation de tous les véhicules est interdite sauf aux riverains rue Victor Hugo à Villemomble pendant 2 jours dans la période comprise entre le 12 mai 2026 au 26 mai 2026 entre 09h00 et 16h00.

Article 3 : La circulation des véhicules sera déviée vers les voies adjacentes.

Article 4 : La fouille sur le trottoir devra être pontée en dehors des heures effectives de travail.

Article 5 : La circulation des piétons sera déviée vers le trottoir opposé en empruntant les passages piétons les plus proches.

Article 6 : La vitesse est limitée à 30 km/h dans la zone des travaux.

Article 7 : La société VEOLIA FRANCIANE chargée de l'exécution des travaux sera responsable de la mise en place et de l'entretien de la signalisation conforme au Code de la Route et notamment des panneaux interdisant la circulation et le stationnement en indiquant la déviation jusqu'à l'achèvement des travaux ainsi que ceux indiquant le cheminement des piétons en toute sécurité.

Article 8 : Dans le respect de la réglementation et 72h00 avant le début des travaux par l'entreprise, la signalisation relative à l'interdiction de stationner sera mise en place sur un support stable et le présent arrêté affiché sur place. Cette mise en place devra être constatée par la police Municipale (01 49 35 25 76).

Article 9 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront déférés devant les tribunaux compétents.





Article 10 : La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être prescrite, sans délai, par un officier de police judiciaire territorialement compétent ou le chef de service de la police municipale.

Article 11 : Le présent arrêté sera notifié à la société VEOLIA FRANCILIANE, 63 rue de Verdun, 93160 Noisy-le-Grand.

Article 12 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig – 93558 – Montreuil Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 13 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Messieurs les Officiers du Corps de Sapeurs-Pompiers de Villemomble,
- Service Prévention et gestion des déchets de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Article 14 : Ampliation du présent arrêté sera adressée, pour exécution, à :

- Madame la commissaire de police du Raincy/Villemomble,
- Service Police Municipale.

Affichage : 20 mai 2026
Notification : 20 mai 2026
Rendu exécutoire le : 20 mai 2026

Fait à Villemomble, le 13 mai 2026

Le Maire



Patrice CALMÉJANE



RAUCHMAUL Jean-Paul

De: SENNANE, Lynda <lynda.sennane@veolia.com>
Envoyé: mardi 24 mars 2026 11:30
À: Service Techniques - Voirie; RAUCHMAUL Jean-Paul
Cc: Interventions Techniques LEAUDIDF; Belabbes HADJ-ABBES; Clémence FARJAT
Objet: Demande d'arrêté - AFFAIRE 6316654 : 31 R VICTOR HUGO à VILLEMOMBLE
Pièces jointes: DA_803445187 - 31 RUE VICTOR HUGO VILLEMOMBLE - AFFAIRE N°6316654.pdf;
CROQUIS - 31 RUE VICTOR HUGO VILLEMOMBLE - AFFAIRE N°6316654.pdf

Bonjour,

Veillez trouver en pièces jointes la demande d'arrêté : **12/05/2026 au 29/05/2026**

Adresse : 31 R VICTOR HUGO à VILLEMOMBLE

Nature des travaux : **CRÉATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE + POSE RC**

Restant à votre disposition.

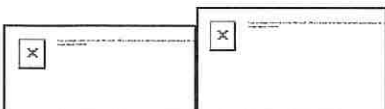
Bien cordialement,

Lynda Sennane

Service Planification des Interventions

Unité Interventions Techniques (MARNE)

Tél : 01 41 97 57 69 / 07 77 36 04 96



This e-mail transmission (message and any attached files) may contain information that is proprietary, privileged and/or confidential to Veolia Environnement and/or its affiliates and is intended exclusively for the person(s) to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, please notify the sender by return e-mail and delete all copies of this e-mail, including all attachments. Unless expressly authorized, any use, disclosure, publication, retransmission or dissemination of this e-mail and/or of its attachments is strictly prohibited.

Ce message électronique et ses fichiers attachés sont strictement confidentiels et peuvent contenir des éléments dont Veolia Environnement et/ou l'une de ses entités affiliées sont propriétaires. Ils sont donc destinés à l'usage de leurs seuls destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur et de le détruire ainsi que toutes les pièces attachées. L'utilisation, la divulgation, la publication, la distribution, ou la reproduction non expressément autorisées de ce message et de ses pièces attachées sont interdites.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803445187



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : SENANE Prénom : Lynda
Dénomination : Veolia-FRANCILIANE-HORS CANA Représenté par :
Adresse Numéro : 63 Extension : Nom de la voie : RUE DE VERDUN
Code postal 9 3 1 6 0 Localité : NOISY LE GRAND Pays : France
Téléphone 0 7 7 7 3 6 0 4 9 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lynda.sennane@veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : BOUDAUD Prénom : FAROUK
Adresse Numéro : 31 Extension : Nom de la voie : RUE VICTOR HUGO
Code postal 9 3 3 5 0 Localité : LE BOURGET Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : faroukboudaoud1987@gmail.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 31-31 Extension : Nom de la voie : Rue Victor Hugo
Code postal 9 3 2 5 0 Localité : VILLEMOMBLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : CREATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE + POSE RC
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 2 0 5 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 5 Date de début de réglementation 1 2 0 5 2 0 2 6
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
NEUTRALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DES DEUX COTES SUR 30ML

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **NOISY LE GRAND** Le : **2 4 0 3 2 0 2 6**

Nom : **SENNANE** Prénom : **Lynda** Qualité :





Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.49766485,48.88531402 2.49753745,48.88533783 2.4975294,48.88531579
2.49765949,48.88529199 2.49766485,48.88531402</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
  
```

Polygone 1

(48.885314 2.497665);(48.885338 2.497537);(48.885316 2.497529);(48.885292 2.497659);(48.885314 2.497665);

CROQUIS DEVIS

AFFAIRE N°: 6316654

DEVIS N°: 6320734

ADRESSE: 31 Rue Victor Hugo, villemomble

NATURE TRAVAUX: Branchement DN20 CR15 avec fourniture
et pose de regard compact



NB:

Prix sous réserve de reprise éventuelle complémentaire de sol demandée par la mairie.

Le devis est soumis à l'obtention des arrêtés de la mairie, de la DICT

Le croquis devis est à titre indicatif et les travaux sous réserve de faisabilité technique.

Hauteur de pose du regard compact doit être indiquée par le client, à défaut il sera installé à altimétrie du terrain naturel. Toute remise à niveau sera à la charge du client.